

Arrondissement de  
**RAMBOUILLET**

**2026-002**

-----  
Canton de  
**CHEVREUSE**

-----  
Commune de  
**MAGNY-LES-HAMEAUX**

Date de convocation  
**6 FÉVRIER 2026**

Date d'affichage de  
convocation  
**6 FÉVRIER 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **27**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 16 février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Labrag SALEM, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Anne DEUDON, Etienne DERVYN, Benoit TOULEC

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Arnaud BOUTIER à Etienne DERVYN  
Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA

Brigitte BOUCHET à Fabienne BELLIN-WEILL

Absents n'ayant pas donné de pouvoir : Caroline LIGNOUX, Stéphane BOUCHARD

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

**16 FÉVRIER 2026**

Le Conseil Municipal,

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'aider financièrement certaines associations et établissements publics pour faire face à leurs dépenses sans attendre le vote du budget primitif 2026 de la commune,

**VU l'avis de la commission Finances en date du 10 février 2026,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : VOTE** des avances sur subventions 2026, correspondant à trois douzièmes des subventions votées au budget primitif 2025, pour les associations et établissements publics suivants :

Association ou établissement	Montant voté au BP 2025	Avance de 3/12èmes
MJC	50 000 €	12 500 €
Association Musicale de la Mérandaise	28 500 €	7 125 €
CCAS	150 000 €	37 500 €
CLOS	31 297 €	7 824 €

- Article 2 : PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

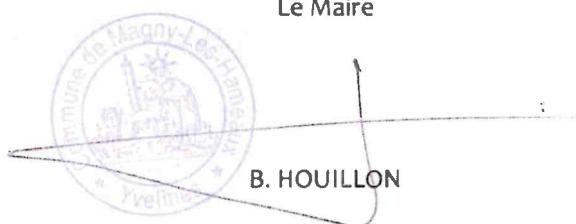
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 17 FEV. 2026

Certifiée exécutoire le : 17 FEV. 2026

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).